



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

04/04/2024

Date d'affichage

05/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LECLERCQ Karine

2024-042 : AFFECTATION DES RÉSULTATS - LOTISSEMENT LES LOUACHES

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 11 585,15 €.
- Un déficit d'investissement de 160 779,01 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/23	11 585,15 €uros
• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	11 585,15 €uros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/23	160 779,01 €uros
• Affectation du déficit reporté (compte 001)	160 779,01 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à FROMELENNES
 Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

